



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 97961

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître le nombre définitif de procédures classées sans suite en 2009, ainsi que la nature dudit classement.

Texte de la réponse

En 2009, 3 362 572 affaires ont été classées sans suite. Elles se décomposent de la manière suivante : 2 683 385 classements sans suite pour défaut d'élucidation (affaires non poursuivables pour auteur inconnu) ; 496 635 classements sans suite pour cause d'infractions « mal caractérisées » (nomenclature de la source statistique des cadres du parquet). Sont regroupés sous cette appellation, des faits qui ne constituent aucune infraction pénale (affaires de nature civile ou administrative, certains accidents de la circulation, suicides), des infractions mal caractérisées (charges insuffisantes, absence de preuve) et des infractions pour lesquelles des motifs d'ordre juridique s'opposent aux poursuites (retrait de plainte, amnistie, transaction, autres cas d'extinction de l'action publique comme le décès de l'auteur, la prescription, l'abrogation de la loi pénale, la chose jugée, l'immunité, l'irrégularité de la procédure, l'irresponsabilité de l'auteur). 182 552 classements sans suite pour inopportunité des poursuites (recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, comportement de la victime, victime désintéressée, régularisation d'office, trouble peu important). Ces données sont issues des cadres du parquet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97961

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 404

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5526